



MOTION DE SOUTIEN

AUX 2 SYNDICALISTES DU LYCEE DENIS PAPIN DE ROMORANTIN

A l'heure où les salariés sont confrontés à une opération de remise en cause générale de leurs conditions de vie et de travail pour toujours plus de gains pour les actionnaires, et de rentabilité pour les marchés financiers, gouvernement et patronat, tentent par les méthodes les plus répressives de museler la liberté d'expression, le droit de se syndiquer, de faire grève et de manifester.

Des agents de la SNCF sont sanctionnés pour le combat d'intérêt général qu'ils mènent pour des transports publics de passagers et de marchandises, des salariés de l'énergie qui luttent pour la réappropriation publique de la production, du transport et de la distribution de l'électricité et du gaz sont poursuivis en justice, d'autres syndicalistes du secteur privé qui défendent leur travail sont eux aussi trainés devant la justice.

En région Centre, la veille de la rentrée scolaire les deux secrétaires académiques de la CGT Educ'action et du SNETAA-FO sont suspendus de leur poste d'enseignant par le rectorat au prétexte de perturber l'omerta qui règne dans cette administration, c'est inacceptable.

Après le montage d'un rapport à charge contre ces deux responsables syndicaux de l'Education Nationale au niveau régional, l'administration essaie de transférer ses propres responsabilités sur le dos de celles et ceux qui se battent pour défendre le service public de l'Education Nationale, contre le tri social des élèves, pour obtenir des moyens à la hauteur des besoins.

Cette escalade inadmissible qui vient d'être déclenchée par le rectorat sous l'autorité des représentants de l'Etat constitue un acte grave de remise en cause des relations sociales et d'atteintes partisans à l'exercice du droit syndical et aux libertés individuelles.

De telles pratiques criminalisant le fait syndical rappellent de sombres périodes durant lesquelles les syndicalistes ont lourdement payé leur engagement pour défendre les libertés et la démocratie.

C'est pour tenter de rompre les liens qu'ils entretiennent avec les personnels de l'établissement que ces deux enseignants ont été privés de leur droit au travail ce qui porte en tout premier lieu préjudice aux élèves.

Tenter de les isoler sur des prétextes fallacieux pour justifier ces mesures disciplinaires et éviter la confrontation publique sur les graves dysfonctionnements dans cette administration au plan régional, est contraire aux principes républicains.

Nous condamnons fermement ces pratiques indignes d'une démocratie et exigeons le rétablissement de ces deux enseignants dans leurs droits, en les rétablissant immédiatement dans leur situation professionnelle et syndicale au sein du lycée Denis Papin de Romorantin et l'arrêt immédiat des procédures diligentées par l'administration.

Notre organisation soutient le combat syndical mené par les syndicalistes sanctionnés du Lycée Denis Papin à Romorantin et s'engage à tout mettre en œuvre au niveau des actions avec les salariés pour que cesse cette situation intolérable destinée à faire un exemple, à intimider et semer la peur dans un contexte de réformes d'ampleur avec des milliers de suppressions de postes à la clé.

Fait à

le